

INFORMATION SUR LES COMPETITIONS « EXPERT »

Nota : Je tiens à attirer particulièrement votre attention sur la modification de l'article 84.6 du RNC qui impose la présence **d'une feuille de conventions** dans les catégories Expert et +.

Copie de l'article :

84.6 – Feuille de conventions

Chaque paire doit mettre à la disposition des adversaires une feuille de conventions (disposition obligatoire) rédigée en français (ou en anglais pour les épreuves de sélection pour l'équipe de France) comportant notamment :

- Les noms, prénoms et classements des deux joueurs ;
- Outre la méthode de base, les conventions inusuelles susceptibles de surprendre l'adversaire ou nécessiter une mise au point préalable d'une défense.

Avant le début du jeu, pour éviter l'effet de surprise et permettre la mise au point d'une défense, l'attention d'adversaires doit être attirée sur les conventions particulières de déclaration ou de jeu de la carte.

Les deux joueurs d'une même paire doivent utiliser le même système de base et les mêmes conventions d'enchères et de jeu de la carte.

NB1 : En l'absence de feuille de conventions l'arbitre peut interdire à une paire de jouer toute convention qui lui semblerait inusuelle (jugement de l'arbitre).

NB2 : En l'absence de feuille de conventions ou s'il juge que la feuille de la paire est insuffisamment remplie, l'arbitre doit mettre une pénalité de procédure après avertissement éventuel dans les épreuves de catégorie Expert ou plus (Divisions Nationales). Pour les catégories Performance et Challenge, un rappel pédagogique est plus pertinent.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments

Le directeur de la Ligue01

Patrick DUROT